Quatrième année - N° 295 Edition A B C LE NUMERO : 15 CENTIMES Mardi 5 Novembre 1918

PRIX DES ABONNEMENTS
2 mois (Novembre, Décembre) 6 fr.
1 mois (Novembre) . . . . . 3 fr.

Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.

Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

LE TÉLÉGRAPHE

QUOTIDIEN LIÉGEOIS D'INFORMATION

Rédaction et Administration :
RUE de la CATHEDRALE, 37, LIEGE
BUREAUX OUVERTS DE 8 à 5 H.

TARIF DE PUBLICITE :

	Du samedi	Le dimanche
Petites annonces	1.00	1.25
Réclame	2.50	3.00
Avis de sociétés et affiches mixtes	2.00	2.50
Avis financiers	4.00	5.00
Nécrologie	2.00	2.50
Chronique locale	4.00	5.00

Communiqués

ALLEMANDS

Berlin, le 3, (soir) — Combats d'avant-postes, devant nos nouvelles lignes, entre l'Aisne et la Meuse. Sur le reste du front, pas d'opérations importantes.

Berlin, le 4. — Groupe d'armées Rupprecht de Bavière : Combats avances devant nos nouvelles lignes au nord de Gand

Nous nous trouvons en contact avec l'ennemi au canal et à la lisière ouest de la ville.

A l'est de Valenciennes, nous avons quelque peu retiré notre front de l'adversaire.

Le soir, l'ennemi se trouvait près de Omain-Jeulain et Villers-Pol.

Recrudescence du combat d'artillerie des deux côtés du Quesnoy et de Landrecies.

Au nord de Landrecies, nous avons repoussé à la contre-attaque de nouvelles attaques ennemies.

Groupes d'armées du Kronprinz et de von Gallwitz. — Entre l'Oise et l'Aisne, l'activité d'artillerie s'est ravivée en fin de journee.

Au N. de Guise et Banogne, elle fut en corrélation avec des attaques locales très violentes de l'adversaire.

En conséquence de notre repli de front signalé hier, à l'est de l'Aisne, nous avons quelque peu reculé de front à l'ouest de la Meuse.

Combats d'avant postes au sud du Chesne et près de Vérrières.

Nous avons arrêté dans la forêt de Belval de fortes attaques prononcées par les Américains entre Sommon Sommainvine et Belval.

Sur la rive orientale de la Meuse, de fortes attaques partielles ont échoué.

Entre la Meuse et la Moselle, poussées répétées de l'ennemi.

A l'ouest de la Moselle, nous avons purgé quelques petites tranchées qui étaient restées aux mains de l'ennemi ces derniers jours de combat.

AUTRICHIEN

Vienne, le 2. — Au front Italien des montagnes, nos troupes exécutant, conformément au plan, les mesures d'évacuation, ont réoccupé les positions qu'elles occupaient au début de la guerre avec l'Italie. Dans la plaine de Vénétie, nous retranchissons le Tagliamento. L'évacuation de tout le territoire Serbe est immiscate.

FRANCAIS

Paris, le 2 à 15 heures. — L'ennemi n'a tenté aucune réaction au cours de la nuit sur le front de l'Aisne. Nos troupes sont partout au contact de l'ennemi. L'attaque a repris ce matin. Le chiffre des prisonniers actuellement dénombrés atteint 1,400. Rien à signaler ailleurs.

Paris, le 2 à 23 heures. — Les attaques vigoureuses menées hier et ce matin par notre IVe armée sur le front de l'Aisne, conjuguées avec l'effort victorieux des Américains entre l'Argonne et la Meuse, ont contraint l'ennemi à battre en retraite à travers la forêt d'Argonne. Nos troupes, bousculant les arrière-gardes ennemies qui, par une résistance acharnée, tentaient d'enrayer notre avance, ont réalisé de sérieux progrès sur l'ensemble du front d'attaque.

A gauche, nous avons conquis Semuy et porté nos lignes jusqu'à la rive sud du canal des Ardennes, que nous bordons sur 2 kilomètres de Semuy à Neuville.

Plus au sud, nous avons atteint les abords des Alleux, de Quatre-Champs et de Croix-aux-Bois, après avoir enlevé les bois de Vandy et le village de Ballay, en dépit de la résistance de l'ennemi, qui a été particulièrement violente sur le plateau des Alleux et au défilé de la Croix-aux-Bois. A droite, Longnée et Primat sont tombés entre nos mains.

Au nord de cette dernière localité, nos troupes, poussant au-delà du Chêne-Pate, continuent, malgré l'obstacle sérieux de la forêt d'Argonne, à poursuivre vigoureusement l'ennemi, qui se replie en abandonnant un matériel considérable. Les contre-attaques prononcées par l'ennemi, notamment dans la région de Semuy, ont été repoussées et nous ont permis d'accroître de plusieurs centaines le chiffre de nos prisonniers.

ANGLAIS

Londres, le 2. — Les combats qui se sont déroulés hier au sud de Valenciennes ont été très violents et ont continué jusqu'à ce matin. Sur un front de combat de 6 milles de large, nous avons tué beaucoup d'ennemis et repoussé beaucoup de contre-attaques ennemies. Plus de 4.000 prisonniers ont été capturés.

Le 17e corps commandé par le général Ferguson et le 22e corps commandé par le général Godley ont atteint le terrain élevé au sud de Valenciennes. Ce matin, ils ont continué à avancer et ont pris le village Preseau.

Au nord, un corps canadien commandé par le général Currie a, après un dur combat à la lisière de Valenciennes, franchi Valenciennes, qui est entièrement en notre pouvoir.

Les combats commencés par les armées du groupe des Flandres, ont été continués le 1er novembre avec de grands succès. Au sud, la seconde armée anglaise a refoulé l'ennemi jusqu'à Milden-sur-l'Escaut. Elle a pris les villages fortement occupés de Anseghem, Tseghem, Cassel et Eiseghem.

A la fin du premier jour, elle avait fait 900 prisonniers et pris trois canons. Au centre, les armées françaises et américaines, après avoir pris les hauteurs fortement défendues entre la Lys et l'Escaut, ont atteint l'Escaut sur un front de 15 kilomètres, entre Melden et Leene.

Au cours de ces deux jours, elles ont réalisé un progrès de 8 à 10 kilomètres; 19 villages ont été repris par les Français et les Belges et surtout les centres importants de Deynze, Nazareth, Cruyshouten et Audenarde. Jusqu'au 31 soir, les Français et les Américains avaient fait 1000 prisonniers et pris deux batteries complètes.

Au nord, l'armée belge a effectué de petites opérations au canal. Des tanks français ont rendu de précieux services à l'infanterie belge. La population délivrée de la domination allemande salue les libérateurs avec un enthousiasme indescriptible. Les maisons ont été immédiatement pavoisées.

ITALIEN

Rome, le 1er : La bataille continue et prend de l'extension. L'adversaire se défend depuis le Stilfserjock jusqu'à l'Astico. Sur le plateau d'Asiago et sur le reste du front, il bat en retraite protégé plutôt par les routes défoncées que par ses arrières-gardes. Nos troupes irrésistibles le culbutent et mènent vivement la poursuite avec enthousiasme.

Nos batteries, rapidement avancées, ainsi que celles prises à l'adversaire, donnant leur maximum d'efforts, couvrent l'ennemi d'une grêle de fer, continuelle.

Nos divisions de cavalerie, brisant la resistance ennemie, ont rétabli les passages et se portent sur le Tagliamento.

La VIme armée entrée hier en action par la marche brillante de la brigade d'Angone (69e et 72e régiments) à l'issue de la vallée de la Brenta, a, ce matin, attaqué l'ennemi sur tout le front. La IVme armée, laissant derrière elle le défilé de Quero et les montagnes, a opéré sa concentration sur le plateau au sud de Belluno avec les détachements engagés dans la dépression de Fadalto.

A l'aile droite, la IIIme armée, renforcée par un régiment de fusiliers marins, a occupé toute la région côtière inondée par l'ennemi. Le nombre des prisonniers s'accroît continuellement. Le butin, qui comporte notamment plus de 700 canons, est énorme. Sa valeur se chiffre par milliards.

Entre les notes

Les futures conditions d'armistice

Reuter annonce : Maintenant que le Président Wilson a remis aux gouvernements alliés le soin de continuer la correspondance avec l'Allemagne, le centre de gravité se trouve là où les hommes d'Etat des gouvernements associés délibèrent au sujet de la situation. Il serait malhabile d'accorder plus d'attention qu'il ne convient aux hypothèses non-officielles et aux conséquences qu'on en tire. En tout cas, on peut être certain que les hommes d'Etat assemblés des Alliés se mettront d'accord sur des conditions à poser à l'Allemagne, à l'Autriche et à la Turquie, qui seront telles qu'elles empêcheront toute reprise des hostilités par les adversaires. On peut également compter que les conditions d'armistice seront subordonnées au renvoi dans leurs foyers, de tous les prisonniers de guerre anglais. Si l'on compare d'un côté la situation militaire de l'Allemagne et celle de l'Autriche et de la Turquie d'un autre côté, il est clair que les deux derniers Etats cités n'auront sensément aucun droit à un meilleur sort que celui qui est échu à la Bulgarie.

Foch, chef des négociations

Le " Times " annonce : Les chefs des armées alliées ont remis au général Foch la direction et la clôture des négociations d'armistice.

La question du trône

Nous détachons les lignes suivantes de la " Gazette de Cologne " :

" Les partis dont est composé le nouveau gouvernement, semblent ne pas être d'accord sur l'attitude à observer envers le Kaiser. Hier encore, le secrétaire d'Etat Scheidemann s'efforçait de prouver dans un mémoire adressé au Chancelier que l'abdication est nécessaire.

D'autre part, voici ce que dit à ce sujet la " Germania ", l'organe du centre :

" La grande masse du peuple se rend compte de l'importance de la " question du Kaiser ", dont dépend notre unité nationale allemande, ce patrimoine précieux pour lequel nos pères ont souffert et lutté. On entend colporter çà et là des bruits annonçant que le Kaiser renoncera à sa couronne impériale pour se contenter du sceptre royal prussien. Est-il besoin de dire que cette abdication équivaudrait à une catastrophe pour l'unité allemande ? Quel est le prince allemand qui aurait le courage de ramasser cette couronne et de la ceindre ? ,

Quel Allemand, a quelque parti qu'il appartienne, pourrait désirer que la superbe structure de l'empire, cette source de bienfaits pour nous et pour notre économie nationale, se démembrât comme autrefois en petits organismes politiques où que nous revivions les misères de la Confédération germanique telle qu'elle existait dans la première moitié du siècle dernier ?

La " Germania " s'attache ensuite à faire admettre cela l'abaissement et l'affaiblissement qui nuiraient à ses ennemis.

" Inutile de dire aussi que les productions de l'Allemagne dans le domaine économique constituent un facteur auquel ils (les ennemis ?) ne renonceraient pas volontiers. D'autres considérations se présentent. Le grand danger européen du bolchevisme inonderait l'Allemagne affaiblie pour se déverser ensuite sur l'Europe occidentale et y causer les mêmes ravages que dans l'Est. "

Le Conseil des Alliés a délibéré

Genève, le 3. — Le " Temps " annonce : Le grand Conseil de guerre a terminé la nuit de vendredi, ses discussions, sur l'armistice. Les propositions de Foch ont été admises à l'unanimité. Les conditions définitives de l'armistice ont été envoyées à New-York dans la journée de vendredi.

La mort du comte Tisza

Budapesth, le 3. — On publie les détails suivants sur l'assassinat de Tisza :

Tisza se trouvait près de sa femme et de sa nièce, la comtesse Almassy, lorsque parurent les soldats révolutionnaires. Tisza tenait un revolver en main. Il n'obtempera pas à l'ordre des soldats de s'en débarrasser. Les deux dames refusèrent de quitter les côtés de Tisza. Un des soldats déclara que Tisza était responsable de la guerre. Le comte répondit : Je déplore de toute mon âme que des millions d'hommes aient péri, mais il est faux que j'en sois responsable. Obéissant à une nouvelle injonction des soldats, il posa son revolver sur la table. Là dessus ceux-ci épaulèrent. Tisza avança la main pour écarter les baïonnettes.

Un des révolutionnaires cria : " L'heure des comptes a sonné ". Trois coups de feu éclatèrent et trois balles frappèrent le comte qui s'abattit entre sa femme et sa nièce. Cette dernière fut légèrement blessée. Les derniers mots de Tisza furent : " Je suis touché, je meurs ; cela devait arriver ". Les soldats quittèrent ensuite la maison.

Le ministre-président Karolyi a envoyé un télégramme à la comtesse Tisza, disant qu'en présence de la mort tragique de son plus grand adversaire politique, il considère de son devoir de lui présenter ses condoléances.

L'enquête

Buda-Pest, le 2. — L'enquête relative à l'assassinat du comte Tisza a démontré ce qui suit. Le chef du corps de garde, fort de 7 hommes, qui se trouvait devant la maison de Tisza, a déclaré que 60 à 70 personnes ont attaqué et débordé le poste.

La porte de la maison fut enfoncée. Six soldats et un civil pénétrèrent dans la maison et y commirent le crime. Un garçon jardinier, qui vit les soldats, a déclaré qu'ils portaient l'uniforme de campagne d'un régiment d'infanterie ordinaire et qu'ils étaient complètement armés.

D'après le " Jornal do Commercio ", de Rio-de-Janeiro, le colonel japonais Itara, venu au Brésil pour enquêter sur les gisements de fer et de manganèse des provinces centrales et méridionales et sur la valeur d'un nouveau métal, découvert dans la province de São-Paulo, a déclaré que ce nouveau métal, le " zacconio ", est plus dur que le meilleur acier et d'une qualité supérieure. A son avis, le Brésil posséderait là une source d'incalculables richesse.

Les conditions de l'armistice avec la Turquie

On mande d'Amsterdam: Les conditions de l'armistice accordé à la Turquie sont les suivantes:

I. — Ouverture des Dardanelles et du Bosphore.

II. — Indication de l'emplacement des champs de mines, des lance-torpilles, etc., dans les eaux turques et fourniture de l'aide nécessaire à leur relèvement, si le désir en est exprimé.

III. — Indications précises au sujet de l'emplacement des mines dans la mer Noire.

IV. — Les prisonniers des puissances alliées et les internés arméniens devront être rassemblés à Constantinople et remis sans conditions entre les mains des Alliés.

V. — Démobilisation immédiate de l'armée turque, à l'exception des troupes destinées à la surveillance des frontières et au maintien de l'ordre. Les Alliés se mettent d'accord avec la Turquie pour fixer les effectifs et la destination de ces détachements.

VI. — Cession de tous les navires de guerre turcs et des navires se trouvant dans les eaux turques ou occupées par les Ottomans. Ces navires seront internés dans des ports turcs ou dans d'autres ports désignés à cet effet, à l'exception des petits navires affectés au service de la police et à d'autres services dans les eaux territoriales turques.

VII. — Occupation par les Alliés de tous les points stratégiques, si les événements démontrent que cette occupation est nécessaire à la sauvegarde de leur sécurité.

VIII — Occupation libre de tous les ports et points d'attache actuellement occupés par la Turquie et amélioration des conditions d'occupation à charge de l'ennemi.

IX. — Occupation de toutes les installations pour la réparation de navires, tant dans les ports que sur les chantiers.

X. — Occupation du tunnel du Taurus.

XI. — Retrait immédiat de toutes les troupes turques du nord-ouest de la Perse, jusque derrière les frontières qui délimitaient le territoire avant la guerre. Des ordres ont déjà été transmis pour évacuer partiellement ce territoire. Les autres parties seront évacuées à la demande des Alliés.

XII. — Remise aux Alliés de toutes les installations du télégraphie sans fil et autres, exception faite pour le service télégraphique du gouvernement ottoman.

XIII. — Défense de détruire le matériel de la marine de guerre et de la flotte

XIV. — Concessions à faire pour l'achat du charbon, de combustible liquide et de tout le matériel pour la flotte, à prendre dans les stocks turcs après que l'approvisionnement du pays aura été assuré. Défense d'exportation est faite pour ces matériaux.

XV. — Contrôle par les officiers de l'Entente de toutes les voies ferrées, y compris la ligne du Transcaucasien, qui se trouvent en ce moment au pouvoir des Turcs. Toutes les lignes de chemin de fer doivent être mises à la libre disposition des autorités alliées. Les besoins de la population seront pris en considération. Cette décision concerne également l'occupation de Bakou par les Alliés et la Turquie ne mettra aucune difficulté à cette occupation.

XVI. — Capitulation de toutes les garnisons de l'Hedjaz, de l'Iémen, de Syrie et de la Mésopotamie entre les mains du commandant le plus proche des Alliés. Retrait des troupes de la Cilicie, à l'exception de celles qui sont destinées à maintenir l'ordre, comme *sub V.*

XVII. — Reddition de tous les officiers turcs se trouvant dans la Cyrénaïque et et en Tripolitaine à la plus proche garnison italienne. La Turquie s'engage à rompre toute communication avec ces officiers au cas où ils ne se soumettraient pas à l'ordre de reddition.

XVIII. — Remise de tous les ports occupés en Tripolitaine et en Cyrénaïque, y compris Misuratas, à la plus proche garnison des Alliés.

XIX. — Evacuation obligatoire du territoire ottoman endéans ... mois pour tous les ressortissants allemands et autrichiens, marins, soldats et personnes civiles.

XX. — Engagement par la Turquie de donner des ordres pour l'utilisation des objets d'équipement, des armes et du matériel de tir, ainsi que de rappeler ces parties de l'armée turque dont il est question à l'article V.

XXI. — Adjonction d'un délégué de l'Entente à l'Office du ravitaillement turc, pour y sauvegarder les intérets des Alliés. Toutes les données seront fournies à ce délégué pour l'exécution de son mandat.

XXII. — Les prisonniers turcs resteront à la disposition des Puissances alliées. La mise en liberté des prisonniers civils turcs et des prisonniers ayant dépassé l'âge militaire est encore en délibération.

XXIII. — La Turquie s'engage à rompre toutes ses relations avec les Puissances Centrales.

XXIV. — En cas de troubles dans les vilayets arméniens, les Alliés se réservent le droit d'occuper cette partie du territoire.

XXV. — Les hostilités entre les Alliés et la Turquie prendront fin le jeudi 31 octobre, à midi.

Nos Ministres

On mande du Havre : M. Berryer, ministre de l'intérieur, s'est installé en Belgique réoccupée pour assurer la bonne marche des services provinciaux et communaux, et le ravitaillement de la population civile. MM. Cooreman, Vandervelde et Segers sont également rejoints en Belgique.

L'Autriche devant la Paix

L'armistice est conclu avec l'Entente

AVANT LA CONCLUSION

Vienne, le 3. — L'empereur Charles a convoqué hier après-midi les trois présidents de l'Assemblée nationale de l'Autriche germanique. Le bruit circule dans les sphères parlementaires que l'Empereur leur a communiqué les conditions italiennes de l'armistice.

LA CONCLUSION

Vienne, le 3. — Au théâtre de la guerre italien, sur la base de l'armistice conclu, nos troupes ont suspendu les hostilités. Le texte des conditions de l'armistice sera publié séparément.

Vers la République

On mande de Vienne: La république est en marche. Le mouvement a commencé dans la matinée par de grandes manifestations des étudiants viennois auxquels s'étaient également joints des ouvriers. Le député Reuner, debout sur la rampe du Parlement, a proclamé l'union, aux applaudissements de la foule. Au nom du Conseil national, le président Dinghofer a communiqué que le gouvernement national reprendrait l'administration à partir de demain. « Sans les Habsbourg! » cria la foule. Le député Malik enjamba la rampe en uniforme d'officier. De nombreux officiers et soldats applaudirent sa proposition de couvrir la cocarde impériale au moyen de la cocarde nationale tricolore. « Cachons la honte que nous portons sur nos habits par ce qui nous est cher au cœur! » cria-t-il aux applaudissements de la foule.

Sur la proposition du président, S. Exc. le député Gross, les drapeaux noirs-jaunes impériaux furent enlevés de la hampe du bâtiment du Parlement. Des dizaines de milliers de personnes assiégèrent le palais du gouvernement de la Ballplatz jusqu'à la place de la Liberté.

Des applaudissements enthousiastes ont accueilli les discours des députés socialistes qui, du balcon du palais du gouvernement, célébraient l'idée républicaine. C'est en vain que le bourgmestre démocrate-chrétien de Vienne, Weiss, a sa voix fut couverte de huées.

Entretemps, l'Assemblée nationale avait adopté la note particulière à Wilson qui lui avait été soumise ainsi que le projet de Constitution.

Au point de vue juridique, cette Constitution ne prévoit plus de place pour la Couronne. Le pouvoir suprême et législatif appartient à l'Assemblée nationale. Quant au pouvoir exécutif, le Conseil d'Etat et le gouvernement d'Etat se le partagent par moitié.

LES NOUVEAUX DIRIGEANTS

Buda-Pesth, le 3. — Sur l'ordre du Conseil national, le ministre de la guerre a ordonné à tous les commandants de l'armée de déposer les armes.

ANDRASSY INDESIRABLE

On mande de Vienne: Le conseiller national Malik et ses amis déposeront à la prochaine séance de l'Assemblée nationale la proposition suivante:

« L'ancien ministre comte Andrassy, nommé ministre au mépris de toute justice par l'empereur Charles, doit être immédiatement, à raison de la note qu'il a adressée à M. Wilson, exposé comme étranger indésirable du territoire de l'Autriche allemande ».

MINISTERE EPHEMERE!

Vienne, le 3. — Le ministre des affaires étrangères comte Andrassy a démissionné samedi. L'Empereur a accepté sa démission.

Le chef de section baron von Flotow reprend provisoirement la direction du ministère. Le ministre des finances dualiste a également démissionné.

AMNISTIE MILITAIRE

On mande de Vienne (officiel): Toutes les personnes subissant dans les diverses prisons militaires une peine privative de liberté du chef de délit d'espionnage et d'autres délits de haute trahison constitués par des actes contre le pouvoir militaire de l'état, celles accusées de haute trahison, de lèse-majesté envers les membres de la famille impériale, celles accusées d'avoir troublé l'ordre public, d'avoir fomenté des émeutes et des révoltes, celles accusées de délit contre l'ordre et la sécurité publics, sont graciées sauf contre-ordre.

Les personnes se trouvant en état de détention préventive du chef d'un des actes punissables énumérés ci-dessus seront immédiatement mises en liberté.

Les personnes se trouvant en état de détention préventive du chef de délit de désertion seront mises en liberté s'il est établi que la désertion est un phénomène partiel du mouvement politique national. Les personnes se trouvant dans ce cas seront mises en liberté.

Pour les cas de peines auxquels viendrait s'adjoindre un délit relevant du droit pénal, il ne sera pas accordé d'interruption de peine ou de suspension de détention préventive.

Les dispositions nécessaires à cet égard seront prises.

DERNIERE HEURE

Le Maroc espagnol en pleine anarchie

Berne, le 4. — On mande de Tanger: Le Maroc espagnol se trouve dans un état d'anarchie indescriptible. Il faut cependant en excepter la région de Melilla. Raisouli agit comme un véritable souverain aux pouvoirs illimités.

Un député français tué

Berna, le 4. — Au cours d'une visite qu'ils effectuaient en compagnie de quelques correspondants de guerre dans les faubourgs de Valenciennes, M. Durré, député de Valenciennes, a été tué par une balle perdue. Son collègue, M. Mélin, a été légèrement blessé également par une balle.

UN COMMUNIQUE DE LA MARINE

Le département de la Marine communique officiellement ce qui suit:

« Dans des conditions non expliquées encore, plusieurs officiers de marine, italiens ont pénétré ce matin, après la reddition de la flotte au Conseil national sud-slave, dans le port de Pola, ont placé une mine dans le vaisseau de ligne « Viribus Unitis » et l'ont coulé. La plupart des officiers de l'état-major et des matelots de l'équipage sont saufs et saufs.

Le vaisseau de ligne « Viribus Unitis » jaugeait 21,370 tonnes; il était armé de 12 canons de 305mm., de 12 canons de 150mm., de 17 canons de 70mm., de 2 canons de 47mm., de 2 mitrailleuses et de 2 lance-torpilles sous la ligne de flottaison. Il avait une longueur de 160 m. et une largeur de 27,5 m. En temps de paix, son équipage comportait 988 hommes. »

TRANSMISSION DE LA FLOTTE AU CONSEIL NATIONAL

On mande de Vienne: Le département de la marine au ministère de la guerre austro-hongrois publie ce qui suit:

Il est décrété par ordre du pouvoir suprême:

Tous les hommes d'équipage n'appartenant pas à la nationalité sud-slave peuvent, sur leur demande, obtenir l'autorisation de retourner à leurs foyers; la transmission de la flotte, des établissements maritimes et de toutes autres propriétés de la marine, au Conseil national des sud-slaves, a lieu successivement à [illegible] Des autorités royales et impériales et comma[illegible]ndants austro-hongroises se réservent de faire valoir le droit de propriété des Etats ou nations non Slaves du Sud aux termes de conseils protocolaires à établir en temps opportun. Etant donné que, pour des motifs d'ordre international, il n'est pas possible de procéder immédiatement à un changement de drapeau, il conviendrait de ne mettre aucun obstacle à ce que, sitôt après la transmission, les emblèmes nationalistes soient arborés avec le drapeau de guerre.

L'état-major, sitôt après transmission en règle au Conseil national sud-slave désignera pour rester à bord des unités navales afin d'y continuer le service. Dans l'intérêt d'un cours régulier des choses et du maintien de la propriété de la marine, le commandement de la flotte et le ministère de la guerre, section de la marine, ont à influencer en conséquence le cours des départs successifs des dignitaires d'état responsables. Un président désigné par le ministère de la guerre, section de la marine, entrera en relations avec le Conseil national sud-slave à Agram pour arrêter les détails. Les autorités de la marine et les commandants ont à veiller, en outre, au maintien de la tranquillité et de l'ordre ainsi que de la réglementation des transports d'évacuation.

Ordre est transmis en outre, au haut commandement de la flotille du Danube, aux termes duquel la remise de cette flottille au gouvernement du royaume de Hongrie doit s'opérer dans le même sens, de sorte que, dans le même ordre d'idées, il y a lieu de congédier tous les hommes d'équipage non-hongrois.

La République Hongroise

On mande de Buda-Pesth: Le conseil national a assumé le pouvoir à Buda-Pesth et proclamé la République. Le soir, une foule de plusieurs milliers de personnes s'est réunie sur la place Gisela devant le conseil national hongrois. Quatre régiments de soldats commandés par leurs officiers s'avancèrent en rangs serrés et jurèrent fidélité au conseil national. Les manifestants parcoururent ensuite les rues de la capitale, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Trois membres du conseil militaire ayant été arrêtés au cours de cette manifestation, la foule se rua vers le poste de police et s'empara de fusils. Aussitôt le poste de police se déclara prêt comme un seul homme, non pas à faire feu contre la foule, mais à se mettre à la tête des manifestants. Le cortège se dirigea ensuite vers l'un des faubourgs où la prison militaire fut prise d'assaut et où toutes les personnes détenues du chef de délits militaires ou politiques furent mises en liberté.

Les soldats, commandés par leurs officiers, sabre au clair, parcoururent les rues de la ville au milieu d'un enthousiasme sans exemple, tandis que retentissaient des cris de « Vive la République! » Les troupes révolutionnaires se sont également emparées de la gare de l'Est de Buda-Pesth. Des troupes n'ont cessé de se joindre aux révolutionnaires. Des civils ont été également arrêtés en ville. Les mitrailleuses qu'on avait placées dans la ville firent des salves de joie. Le port de Fiume qui, hier encore, se trouvait aux mains des Croates, a déclaré se rallier à l'Italie. On attend à chaque instant l'arrivée de la flotte italienne à Fiume.

LA PRESTATION DE SERMENT

Buda-Pesth, le 3. — Samedi, la ville était calme. Sur l'ordre du ministre de la guerre, tous les officiers séjournant à Buda-Pesth se sont réunis devant le Parlement, où ils ont prêté serment au nouveau gouvernement hongrois.

La scène fut vraiment impressionnante lorsqu'apparut le feld-maréchal archiduc Joseph, accompagné de son fils l'archiduc Joseph-François, en uniforme de campagne et porteur de toutes les décorations. Il fit le serment suivant: « Moi, Joseph Habsbourg, jure sur mon honneur de me soumettre aux ordres du Conseil national et d'obéir à toutes ses instructions. »

Son fils ayant prêté serment, l'archiduc déclara: « Nos deux cœurs battent toujours pour la Hongrie et son bonheur futur. »

Les enfants royaux ont été transférés à Schoenbrunn en automobile.

Les soldes militaires ont été considérablement augmentées.

LA SITUATION A TRIESTE

On mande de Trieste: Hier matin, un comité composé de délégués des partis italiens et slovènes a pris en mains l'administration et la police de la ville. Le [illegible] ment à Gratz.

Des manifestations socialistes et irrédentistes ont eu lieu pendant toute la journée. Les écussons impériaux ont été enlevés des bâtiments publics. Il n'y a pas eu d'incidents particuliers.

Les commissaires du comité de salut public ont interdit les rassemblements.

En présence des dangers qui pourraient résulter de la retraite des troupes du front vénétien, un torpilleur a été envoyé au commandant des flottes alliées pour le prier de faire occuper la ville.

Selon les journaux, on attend aujourd'hui l'arrivée des vaisseaux alliés.

DANS LE VORARLBERG

Frontière suisse, le 3. — D'après le « Basler Nationalzeitung », les événements en Autriche-Hongrie ont eu leur retentissement dans le Vorarlberg (partie ouest du Tyrol. Depuis quelques jours, une pétition populaire y recueille les signatures et réclame l'annexion du petit territoire de Brigenz à l'Arlberg. Un mouvement analogue se fait sentir dans le Liechtenstein.

Une autre information dit: En présence de la dissolution de l'Autriche, un conseil populaire qui représente l'unanimité de la population s'est constitué dans le Vorarlberg.

UN COUP D'ETAT DES RUTHENES

Lemberg, le 2. — Des soldats ukrainiens ont occupé tous les bâtiments et édifices publics aujourd'hui à 4 heures du matin. Ils ont désarmé ensuite tous les soldats appartenant à d'autres nationalités.

Les services des chemins de fer et des P. T. T. ont cessé de fonctionner. La plupart des magasins sont fermés. Le gouverneur a été interné. Le Conseil national ruthène fait savoir par voie d'affiches qu'il assume désormais l'administration de la Galicie orientale.

Des engagements ont eu lieu entre des troupes ukrainiennes et des légionnaires polonais. Le commandant de Lemberg, un ukrainien, a décrété l'état de siège.

LA SITUATION EN GALICIE

Varsovie, le 2. — Des éditions spéciales publient des nouvelles sensationnelles annonçant que les hostilités ont éclaté en Galicie orientale, entre troupes polonaises et ruthéno-ukrainiennes. On annonce que Lemberg a été pris par des régiments autrichiens et ukraniens, la nuit du 1er novembre. Comme on avait éloigné intentionnellement la garnison, toute résistance a été impossible.

Le général Pouchalsky fut attaqué par de troupes opérant sur l'autre rive du San et qui campaient précédemment à Sorawitza. Un détachement de honveds lui refusa obéissance. A la tête d'anciens légionnaires et d'un certain nombre d'étudiants, il parvint à soutenir pendant tout un jour l'attaque dirigée sur Przemysl. Le pont du chemin de fer sur le San a sauté.

Przemysl est aux mains des Ruthènes.

La « Godzina Polski » annonce qu'une armée autrichienne, commandée par le général Haus, marche sur Rawa, Ruska et Samosk.

La santé du duc d'Orléans

Amsterdam, le 4. — On mande de Londres: L'état de santé du duc d'Orléans est très grave. La situation est désespérée.

Vol de diamants dans un monastère

Berne, le 4. — Le « Journal » mande de Saint-Lô: Le père prieur des Trappistes du monastère de Ste-Marie-du-Mont, vient de constater la disparition de tentures en velours rouge avec glands en or pour messes pontificales et de plusieurs diamants qui avaient été confiés aux pères trappistes par une paroisse belge bombardée et qui étaient enchassés dans un ex-voto de velours.

Un manifeste impérial

Berlin, le 2. — Officiel. — A l'occasion de la mise en vigueur des modifications apportées à la Constitution, l'Empereur a adressé au Chancelier le rescrit suivant:

« Je fais retourner ci-joint à Votre Altesse en vue de sa prochaine publication le projet de loi qui m'a été soumis visant la modification de la Constitution de l'Empire et de la loi du 17 mars 1878 qui règle la suppléance du Chancelier. J'éprouve le besoin de vous dire l'émotion que me cause cette décision de si haute portée pour l'avenir de la nation. Un nouvel ordre de choses, préparé par une série d'actes gouvernementaux, entre en vigueur et transfère de la personne de l'Empereur au peuple l'exercice des droits fondamentaux. C'est la clôture d'une période qui restera pleine d'honneur aux yeux des générations futures. Pendant cette période, en dépit des conflits surgis entre les pouvoirs traditionnels et les forces sociales nouvelles, notre peuple a pris le formidable développement dont les merveilleux exploits de cette guerre feront le souvenir impérissable. Alors que grondait la formidable tempête d'une guerre de quatre ans, un ancien régime a croulé, non pas pour le laisser que des ruines, mais au contraire pour donner satisfaction à de nouvelles aspirations nationales. A l'issue de cette glorieuse période, le peuple allemand est le maître d'exiger qu'on ne lui refuse aucun des droits capables de lui garantir un avenir libre et prospère. C'est cette volonté qui est à l'origine des résolutions de la représentation nationale, fermement résolu en ce qui me concerne à collaborer à leur pleine réalisation, sachant que de la sorte je sers bien les intérêts du peuple allemand. La fonction d'un empereur est d'être au service de son peuple. Puisse donc le nouvel ordre de choses faire prendre leur essor à toutes les forces dont notre peuple a besoin pour traverser les dures épreuves auxquelles est soumis l'Empire, s'évader des heures sombres actuelles et marcher vers un avenir plein de clarté. »

A l'Extérieur

ALLEMAGNE

DEMANDE DE CREDIT

D'après les journaux berlinois, un projet de loi sera soumis au Reichstag, prévoyant une nouvelle demande de crédits, à concurrence de quinze milliards, qui sont nécessaires, même au cas où la paix viendrait à être conclue. Un autre projet de loi concerne l'Alsace-Lorraine, en vue de la réforme politique à introduire dans les pays d'Empire.

HOLLANDE

POUR LES REFUGIES

Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » annonce que la reine Wilhelmine a l'intention de se rendre dans le sud du pays afin de se rendre compte personnellement des mesures prises par les autorités militaires et civiles en vue de la réception et de l'hospitalisation des réfugiés arrivant en Hollande.

D'autre part, le ministre de France à La Haye aux autorités néerlandaises les vifs remerciements du gouvernement français pour la façon dont elles ont organisé l'hébergement des réfugiés originaires du Nord de la France.

RUSSIE

UNE REVOLUTION A RYBINSK

Petrograd, le 3. — Des voyageurs annoncent qu'une révolution locale a éclaté à Rybinsk contre le gouvernement local. Deux mille matelots ont été envoyés pour réprimer le mouvement.

FINLANDE

AMNISTIE

Copenhague, le 3. — On mande d'Helsingfors que le gouvernement finlandais a amnistié toutes les personnes qui ont pris part à la révolution et qui avaient été condamnées à des peines de 4 ans et moins.

AMERIQUE

L'EMPRUNT DE LA LIBERTE

La Haye, le 3. — Reuter mande de Washington: Plus de 866 millions de dollars ont été souscrits à l'emprunt de la liberté ».

LA REPRESENTATION DIPLOMATIQUE DES PAYS-BAS

Le département des affaires étrangères des Pays-Bas fait savoir que l'adjonction d'une section économique à la légation de Washington est à l'étude; cette section aura comme chef une personnalité experte en matière économique, qui recevra le titre d'attaché commercial et qui sera assisté du personne nécessaire.

Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » apprend d'autre part que sur l'invitation du gouvernement, M. C. van Vollenhoven, professeur à l'Université de Leyde, accompagnera le nouveau ministre, M. Cremer, à son poste à Washington; son séjour dans la capitale de l'Union, qui durera plusieurs mois, aura principalement pour but de resserrer les relations scientifiques et intellectuelles entre les deux pays.

AUSTRALIE

LES EXIGENCES DE L'AUSTRALIE

La Haye, le 3. — A Sidney (Australie), le ministre Manning a communiqué à l'assemblée constituante que l'Australie n'acceptera la paix que moyennant le remboursement par l'Allemagne des dépenses de guerre faites par l'Australie.

Chronique locale

Vol de 15,000 francs rue Charles Morren

Pendant la nuit, des escarpes se sont introduits dans la maison de M. M., rue Charles Morren, et ont dérobé dans les sous-sols deux pots contenant 100 kgs de beurre, cinq quarterons d'œufs, trente kgs de savon de Marseille, des bouteilles d'huile et de vin, plusieurs kilogs de viande, une bâche, deux coussins d'automobile, des tapis de valeur, un lot de vêtements et des lapins. T.

VOLS DE COURROIES. — La nuit du 1er au 2 novembre, d'audacieux malfaiteurs ont emporté 14 courroies appartenant à M. R... Léonard, industriel à Ans. H.

LES VOLS. — Une somme de 1250 fr. a été volée, la nuit dernière, à Mlle H. Charlotte, rue des Ecoliers, 5. — Plusieurs paires de souliers d'hommes ont été enlevées à l'épouse H. Marie, place St-Pholien. B.

EN PROVINCE

Assassinats à Esneux

La nuit du 31 octobre, des individus se sont introduits chez les deux frères Collette, petits cultivateurs, vivant seuls à Lagrange-Esneux et les ont assassinés à coups de massues en bois, retrouvées sur les lieux. Le vol a été le mobile du crime. Trois individus sont fortement soupçonnés et recherchés par les autorités.

SERAING. — *Conseil Communal.* — Le Conseil est convoqué à huis-clos pour le mercredi 6 courant, à 6 heures.

Ordre du jour: Projet d'organisation d'une patrouille civile. — Ratification d'arrêtés pris d'urgence par M. le Bourgmestre. — Audition de fonctionnaires de police. Eventuellement mesures à prendre. — Demande d'un fonctionnaire de police tendant à obtenir une augmentation de l'indemnité de logement lui allouée. — Nomination d'un archiviste. — Agréation de délégués pour l'enseignement du cours de religion. — Nomination du ou des titulaires pour le cours de musique. — Nomination du titulaire chargé du cours de langue flamande au sixième degré (garçons). — Organisation des écoles d'adultes et spéciales, création et suppression de classes. — Nominations d'instituteurs et d'institutrices aux écoles d'adultes et spéciales. — Nomination provisoire d'une concierge d'école. — Mutation d'une institutrice gardienne. — Mesures à prendre à l'égard de membres du personnel enseignant. — Mesures à prendre à l'égard d'un ouvrier communal. — En séance publique: Projet des travaux d'exhaussement provisoire de la digue transversale. Z. R.

ESNEUX. — *Vols.* — La nuit du 2 novembre, on a volé, au préjudice de Collignon Alfred, ouvrier à Hony-Esneux, une brebis noire, une chèvre et sept lapins. On a fracturé la fermeture de la porte de l'étable. La police d'Esneux recherche activement ces ruineurs de pauvres et serait reconnaissante envers les personnes charitables qui voudraient l'aider par leurs indications.

Arrestations. — Le 21 octobre, quatre jeunes gens des environs de Bruxelles, bien vêtus, ont été conduits au bureau de police pour y être interrogés. Chemin faisant, deux d'entre eux ont voulu se défaire de faux livrets de militaires français qu'ils ont dit avoir trouvés. L'un d'eux colportait de la fausse bijouterie.

Les Théâtres

TRIANON

MADAME FAVART

Du trépied poussiéreux de son armoire aux vieilles lunes — on sait que celles-ci servent à faire les étoiles — la direction du Trianon a eu l'intelligente idée d'extraire une des perles les plus scintillantes, les plus spirituelles et les plus gaies du répertoire de chefs-d'œuvre qu'écrivit l'inimitable Jacques Offenbach. Cela ne nous rajeunit guère, me direz-vous, puisque ce savoureux compositeur mourut à Paris en 1880; mais il n'en est pas moins vrai qu'aucun « moderne » encore n'est arrivé à la cheville de l'immortel auteur de l'opérette. Certes, l'opérette dite moderne triomphe de par la grâce perverse de ses valses lentes et lascives, de par l'indécence parfois exacerbée de ses tangos effrénés; mais, à côté de cela, bonne dieus! que d'incohérences, que de dissonances et que de queues de poisson! Chez Offenbach, au contraire (dont, il faut le dire, les librettistes furent des littérateurs prisés et non pas, comme aujourd'hui, des « arrangeurs » à l'emporte-pièce!) tout coule de source, tout se lie et se complète, tout conduit au dénouement. A ce sujet, *Madame Favart* est bien l'une des plus délicieuses choses que l'on puisse rêver: livret intéressant et d'un humour délicat, musique mousseuse, vivante et fine qui séduit, amuse et qui vous reste dans l'oreille comme la saveur d'une liqueur de marque vous chatouille longtemps le palais après l'avoir dégustée... Mis en scène avec un luxe inouï de costumes neufs de la maison Duc, dans la luminosité joyeuse des décors, servi par une interprétation de premier ordre, ce charmant ouvrage va certainement retrouver au Trianon sa vogue de naguère au Théâtre Royal. Mme Meg Le Cocq, dont j'ai déjà dit et redit le beau talent de chanteuse experte et de comédienne infiniment expressive, a composé une Madame Favart admirablement rouée, pleine d'entrain et de verve primesautière. C'est bien la comédienne enjouée, dont les yeux sont des pistolets et les sourires reglés auxquels se laissent prendre vieux barbons infâmables et jeunes époux amoureux.

Le succès de l'excellente artiste fut un triomphe et l'art avec lequel elle mima et détailla chacun de ses airs la classe au premier rang des divettes d'aujourd'hui. Mlle Feldy, qui paraît vouloir s'cahardir un peu, joua Suzanne de Boisprêau avec beaucoup de grâce. Au baryton Hubert Melchior était échu le rôle [illegible] et il dut bisser les célèbres couplets du III: « Quand il cherche dans sa cervelle... » Hector de Boisprêau trouva en Paul Scapus l'interprète élégant qu'exige le personnage et sa jolie voix put s'y donner libre cours. Druart l'Unique incarna un marquis de Pontsablé absolument hors pair dont l'allure de policinelle extéraud déchaîna des applaudissements. Pierre Halleux joue le major Cotignac, colonel Ramollot du siècle de Louis XV, avec la rudesse voulue; mais pour dieu! major, que vos poils sont blancs, enlumînez-vous la figure outrancièrement et alors on sera délicieux. Quant à Jarbeau, il fit sa subergiste très roublard. Les multiples petits rôles tenus par Mmes Ergo, Renette, Williems, Guillot, Houben et MM. Destordeur, Nyssens et Devert le furent correctement sans plus. Le ballet Louis XV empreint d'une grâce surannée infinie fut très applaudi, les chœurs furent excellents et l'orchestre détailla en artiste la pétillante partition du vieux maître Offenbach, Bref, *Madame Favart*, chef-d'œuvre incontestable, va faire courir les foules en la coquette bonbonnière du boulevard de la Sauvenière. Et ce sera justice! comme on dit en langage du Palais des Princes-Evêques... INTÉRIM.

ETAT CIVIL DE LIEGE

Déclarations du 2. — Décès: Antoine Spelter sold. all. — Jean Aitner sold. all. — Charles Lehner sold. all. — Erich Deuterich sold. all. — Otto Sander sold. all. — Franz Bente sold. all. — Albin Schreppel sold. all. — H. Schund sold. all. — Joseph Hamm sold. all. — Erich Henry sold. all. — Ernest Grosser sold. all. — J. Nussbaum, sculp., 31 ans, 33, r. du Snapeux ép. Drion. — Julien Nossent, 19 ans, r. Ste-Marguerite 258, cél. — Jean Lenders, s. p., 70 ans, r. Basse-Wez, 155, v. Lessuise et Arnoldy. — Alfred Carré, ouv. d'us., 35 ans, r. Ansieux, 26, ép. Gossin. — Gaspard Ahn, empl., 58 ans, r. de l'Académie, 15, v. de Brix.-Gilbert Joris, empl., 27 ans, r. Sur-la-Fontaine, 11, cél. — Guillaume Servais, ouv. pens. ch. de fer., 62 ans à Angleur, v. Lovinfosse. — H. Frédérick, men., 43 ans, Herstal, ép. Neufcourt. — J. Mollers, g. de café, 41 ans, r. de l'Ouest, 72, v. Jardon, ép. Vincinaux — Alph. Jacob s. p. 70 ans, r. Th. de la Chartreuse, 47, ép. Derenne. — DD. Gnaye, arm. 54 ans, r. Renardy, 192, ép. Geniesse. - Berhard Lefèbvre, s. p., 53 ans, r. Blès, 22, ép. Servais. — Charles Morren, s. p., 16 ans, r. des Clouliers, 4, cél. — M. Grégoire, lessiv. 55 ans, r. des Meuniers, 51, cél. — Elisabeth Hellebrand, s. p., 61 ans, r. Neuvice, 19, cél. - Marie Logies s. p., 34 ans, r. Mont. Ste-Walburge, 29, ép. Bayot. — Hélène Kanters, s. p., 58 ans, r. Cograimont, 8, v. Lemailleux et Staes. — Marguerite Henquet, relig., 70 ans, r. Basse-Wez, 155, cel. — J. Christophe, s. p., 71 ans, r. Basse-Wez, 155, ép. Lacroix. — Marie Julin, s. p., 75 ans, r. Hullos, 62, v. Grignet. — Germaine Siroux, s. p. 35 ans, Av. d'Allemagne, 27, cél. — Thérèse Servais, s. p., 70 ans, à Dochamps, v. Henrotin. — Marie Jaminon, s. p., 38 ans, q. de la Boverie, 47, ép. Sacré.—Alphonsine Léonard, s. p., 15 ans, r. du Saint-Esprit, 108.

Déclarations du 3. — *Décès.* — Pierre Kaffenberge, sold. all.; François Grannaz, sold. all.; Lange, sold. all.; Martin Rühner, sold. all.; Broskowski, sold. all.; Herman Natter, sold. all.; Henri Vogel, sold. all.; Fasold, sold. all.; Alfred Thonon, armur., 66 ans, r. Bidaut, 30, cél.; Joseph Thiry, ajust. pens. des chem. de fer, 81 ans, l.-p. Wery, 6, v. Gregoire; Emile Auain, man. d'us., 20 ans, r. des Peupliers, 12, ép. Bas; Edmond Carbonnier, moul. en sabl., 67 ans, r. de Cornillon, 43, ép. Beterman; Ernest Stracks, sold. all.; Bendelow, sold. anglais; Max Urban, sold. all.; Arthur Wasseige, mécan., 58 ans, r. Xhovémont, 102, ép. Puyzens; Nicolas Masset, ferbl., 56 ans, à Grivegnée, v. Dispa; Eugène Lejeune, march. de charb., 22 ans, imp. Grand Paul, 2, cél.; Auguste Yerna, tourn. en fer, 26 ans, r. Jambe de Bois, 38, ép. Charnier; Louis Colin, cord., 53 ans, à Grivegnée, cel.; Jean Callender, tonnel., 67 ans, imp. Sacré, 5, ép. Pasquaux; Théophile Pironet, empl., 69 ans, r. St-Léonard, 41, ép. Leclerc; Henri Teheux, o. d'us., 42 ans, r. Douffet, 24, ép. Henrard; Auguste Cousinard, cult., 76 ans, à Le Chesne, ép. Pâtre, évac. français; Théodore Servais, o. d'us., 30 ans, r. Basse Wez, 333, cél.; Hélène Rota, s. p., 78 ans, r. Bergerue, 18, cél.; Marie Mozin, s. p., 63 ans, r. de l'Official, 5, v. Gitman; Julienne Pirson, s. p., 41 ans, r. St-Léonard, 6, ép. Lekeux; Marie Janssens, s. p., 43 ans, r. St-Léonard, 578, ép. Van Houtven; Jeanne Michel, s. p., 24 ans, r. V. de Tongres, 178, cél.; Juliette Erlick, s. p., 32 ans, r. Ste-Walburge, 208, ép. Sacré; Laurence Pirard, empl., 18 ans, r. Trappé, 9, cél.; Elise Leroy, s. p., 76 ans, à Le Chesne, ép. Nicolle, évac. français; Lucie Demoulin, s. p., 58 ans, à Falaise, ép. Daubilly, évac. franç.; Joséphine Grégoire, repass., 64 ans, r. des Meuniers, 49, ép. Strubbe; Raymond Poisson, sold. franç.; Joseph Fraud, sold. franç.; Victor Anderson, sold. angl.; Robert Mandée, sold. angl.; François Le Roux, sold. franç.: Jules Jaubin, sold. franç.; Edouard Coche, sold. franç.; René Andrieux, sold. franç.; André Fraigneux, sold. franç.; William Williams, sold. angl.; Sennott, sold. angl.; Franz Winter, sold. allem.

Les réfugiés

Le **Télégraphe** *ne publie que des renseignements positifs que lui adressent les réfugiés. Par contre, il lui est absolument impossible de faire des recherches de n'importe quel genre; il est donc inutile d'adresser de pareilles demandes à la rédaction.*

La publication de ces renseignements est absolument gratuite.

Réponse à fam. Bésieux à Geer: M. et Mme Leblanc en b. santé, chez M. Likin, r. de Huy, 24, à Engis. — Fam. Carpentier, de Rieux, en b. santé, à Noville. — M.H. Daoust de St-Vaast-le-Haut, en b.sant.à Loncin 37, r. Bolzée; fam. Riche-Peirette, même adr.— Mme Ve Decq de Sin-le-Noble, rech. son sac perdu. Rem. contre réc. à Engis. — Rhéel Germaine et son fils, en b. s. à Huy, r. St-Stanislas 26, dem. nouv. de son mari Rhéel François. — Familles Louis Jupin et Jupin-Béra réf. à Montegnée lez-Liége, r. aux Cailloux, 84, dem. nouv. des fam. Canivet et Mutie-Canivet, d'Anche et des fam. Alex. Béra et Béra-Canivet, de Denain. — Mme Lucien Rubin, en b. s. chez M. Résimont, quai des Carmes à Jemeppe, rech. M. et Mme Mélaux. — Mme Deleau-Fauqueux Dubois et leur fam., sont à Souxhon (Mons lez-Liége) — Thuillez J. B. sa femme et ses 3 enf. en b. s. à Ancomont-Lierneux rech. ses 4 fils. — Baudry-Ruffin et sa fam, Vve Noyelle et ses 2 filles, Roussier-Crépin, évacués à Momalle chez M. Warnant. — Fam. Muguet, habit. chez M. Stasse, à Haccorgne, rech. Mme Tribout, de Ramillies et Mme Louis Cappliez de Cambrai. — Fam. Louise Couillet, venant de Cateau, évac. dans un petit village de Belgique. — Les fam. Valin-Laisne et Gobert, en b. s. à St-Georges s/Meuse: écrire à M. Noël, à St-Georges s/M. — Mme Debève Régis, sa nièce Françoise de Guemain, en b. s. chez M. C. Savonet à Jehay-Bodegnée, dem. nouv.fam. Thiry-Auquère de Sin-le-Noble. — Leclerc Alphonse, Duclo Henri, Gombier Sidonie, Gombier Adèle, chez Victor Docteur, n° 76 à St-Georges s/Meuse. — Marie Charlez actuell. à Stockay St-Georges, dem. nouv. fam. Charlez Henri et Crammont Louis. — Mme Vve Crenelle Flinois chez Mme Vve Poelmant à Warnant-Dreye, dem. nouv. de Mme Flinois-Bornens et sa fille Irma. — Fam. Flinois-Cooez, de Waziers chez Mme Vve Poelmant à Warnant-Dreye, rech. fam. Delwaide-Cegez de Sin-le-Noble. — Mme Arthur Caudroit et ses enf. chez M. Minet à Warnant-Dreye dem. nouv. de sa fam. Dumont-Christmann. — Mme Wigniolle Léona et son fils Alfred chez M. et Mme Bovi à Fize-Fontaine. — M. Louis Fourdraine et sa fille Jeanne, de Monchecourt, en b. s. chez M. G. Nizet à Jehay-Bodegnée. — Mme Lucia Gosselin-Louvion et son fils Nestor, et M. Pierre Lasseaux de Waziers, chez M. Hubert Remont à Fize-Fontaine. — Mlle A. Willefert de Guesnain, réf. à Jehay-Bodegnée, dem. nouv. de sa sœur L. Willefert de St-Aubers (Cambrai) — La fam. Lengelin de Quesnoy, chez Lucien Delcominette à Verlaine. — Mme Vinette, d'Aniche, dem. nouv. de ses parents, évac. de Semain; rép. à Jehay-Bodegnée, coopérative. — Mme Vve Pol Georges, Angèle et Lucien, chez M. Graindorge, r. des Champs 50 à Flémalle-Haute, rech. Léon Pol. — La fam. Parmentier Victor réf. d'Anche à Wanze près de Huy. — Bunt F. à Jehay-Bodegnée. — Fam. Marissael Camille chez M. Florent Lairesse-Carabin à l'Arbre St-Michel (Horlon-Hozémont) dem. nouv. de Mlle Jeanne Marissael et de M. Alfred Marissael. — Mme Michelet, 41, rue St-Pierre à Huy, rech. Mme Lepoivre-Herr, évac. d'Anzin. — Herbeau Jules, évacué français, à Huccorgne. — Famille Vincourt-Bataille, Nolant-Herbo, Duhayon-Mortreux, de Roost-Warendin, évacués chez M. Jonet à Stockay Saint-Georges. — Pêche Clovis, chez Monsieur Guillaume Pirotte, à Verlaine. —Eugénie Pirard à Wezeren réclame famille Thierry d'Anzin. — Mme Bricout-Sorlin demande mère ou nouvelles. — Mme Sorlin-Fiévez évacuée française égarée de son fils, 75, rue de la Station, Orp-le-Grand. — M. Cormont Constant réfugié à Lens-St-Remy, chez M. Maréchal. — M. et Mme Duval-Ladrière et leur famille en résidence à Lens-St-Remy, chez M. Bourmanne-Moës, fermier, demandent nouvelles de Mme Vve Duval-Lecouffe. — Les familles Bury J.-B. Bury François et Mulier-Bury sont en bonne santé à Lens-St-Remy chez M. Bourmanne-Moës. — Mlle Duval Catherine, en bonne santé à Lens-St-Remy avec sa famille dem. nouvelles de la famille Lecomte-Buisset. — Les familles Saintabert, Poulle-Lamant et Gumez-Poulle se trouvent à Grand-Axhe chez Me Quinet. — M. julien Roger à Lens-St-Remy chez M. Cartuyvels demande nouvelles de M. Jean Dannay et de la famille Bailly. — Mme Clara Cluquanoy à Lens-St-Remy chez M. Cartuyvels dem. nouvelles de la fam. Victor Gassart-Dessin. — Emilie Decarpentry en bonne santé chez M. E. Cartuyvels à Lens-St-Remy désire nouvelles de Mmes Emilie Lengiet, Platel et Blin. — Mme Renouf à Lens-St-Remy chez Mme Vve Salmon dem. nouvelles de son beau-frère Renouf, agent de police. — Mme Vve Heraguez chez M. Guillaume à Lens-St-Remy dem. nouvelles de sa sœur Joséphine Marchand ou Mme Langlin. — Mme Bricoux-Cattelain se trouve à Waleffes au château Cartuyvels, réclame son fils Adzir. — Les familles Hutin, Gay, Belanger en bonne santé à Lens-St-Remy, demandent nouvelles de la famille Detroye d'Anche. — Louvet Maria dem. nouvelles de sa fam. évacuée en Belgique — Mme Vve Gabay-Hertenne demande nouvelles de Mme Desmaret et de sa petite Lucie. — Fidéline Dufeutelle dem. nouv. de sa famille. — M. et Mme Lansiaux-Theys à Lens-St-Remy dem. des nouvelles de Mme Theys J.-B., Fassiaux, Dannain, Bouché et Macarez. — Famille Marouzé-Dubois à Hannesche cherche belle-mère et famille Duchâtel-Marouzé. — Famille Emile Dupont-Théry à Hannesche recherche ses parents. — Mme Thérèse Parent-Choisy avec la famille Chouny à Ciplet dem. nouv. de sa mère et de son frère André. — Fam. Henri Delhay-Belment est à Geer.

Nécrologie

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Amand LAPORTE

veuf de Joséphine HUMBLET

décédé à Liége, le 3 courant, dans sa 71ème année.

Les obsèques, suivies de l'inhumation dans le caveau de la famille, auront lieu mercredi 6 novembre, en l'église primaire de St-Nicolas.

Réunion à la maison mortuaire rue Entre-deux-portes, 72.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part 1 2772

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Ernest JACQUEMIN

Entrepreneur

Les obsèques auront lieu mercredi 6 courant, à 10 h., en l'église de Sclessin-lez-Liége. 12711

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Henri RENWART

époux de Madame Palmire PAGNOUL

pieusement décédé le 2 courant, à l'âge de 40 ans, administré de tous les Sacrements.

Les obsèques auront lieu mercredi 6 courant, à 9 h., en l'église de Grivegnée-Grande.

Réunion à la mortuaire, rue Léopold, 111, Flémalle-Grande 13120

On nous annonce la mort de

Mademoiselle Maria XHAUFLAIR

décédée à Rocour le 3 courant.

L'enterrement aura lieu mercredi 6 courant, à 3 heures.

Réunion à la mortuaire, rue de la Gare, à 2 1/2 h.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part. 12774

Les familles LIBERT, GODISSART et DOZON, ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Walthère-François LIBERT

Cultivateur

décédé à Bressoux, le 2 novembre, à l'âge de 34 ans.

Les obsèques solennelles auront lieu le mardi 5 courant, à 10 h., en l'église de N.-D. du St-Rosaire, à Bressoux.

Réunion à la mortuaire, rue Aux Frênes, 12, à 9 h. 1/2. 12773

On nous prie d'annoncer le décès de

Monsieur Ernest COLLETTE

Avocat près la Cour d'Appel

survenu le 30 octobre dernier, à Chênée.

Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité.

Le présent avis tient lieu de lettres de faire part. 1839

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur BETTONVILLE-ALEXIS

Cultivateur

décédé le 2 novembre. L'enterrement aura lieu le mercredi 6 et à 9 h. 1/2 en l'église de Fexhe-Slins. Réunion à la maison mortuaire, à 9 heures, à Amaixhe. 2952

Madame Veuve Edouard MOES et ses enfants, ont la profonde douleur de vous faire part de la mort de leur regretté fils et frère

Monsieur Edouard MOES

décédé le 3 novembre, après une courte maladie, à l'âge de 23 ans.

Les obsèques, suivies de l'inhumation, auront lieu mercredi prochain, 6 novembre, à 10 h., en l'église de Liers.

Réunion à la maison mortuaire à 9 3/4 h.

Vu les circonstances, le présent avis tient lieu de lettres de faire part. 1842

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Fernand DETAILLE

époux de Marguerite MASSON

décédé à Saint-Séverin le 31 octobre, après une courte maladie à l'âge de 30 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

L'absoute a eu lieu le Lundi 4 courant, à 10 h. 1/2 en l'église de Saint-Séverin, suivie de l'inhumation dans le caveau de la famille à Yvoi-Ramet, à 1 heure.

Le service solennel sera chanté en l'église de Fraiture en Condroz, le Jeudi 7 novembre 1918. 1841

On nous prie d'annoncer la mort de

Madame Emile SIMON-ADAM

décédée à Huy, dans sa 66ème année.

L'enterrement a eu lieu le jeudi 31 octobre.

M. Emile Simon-Adam et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur chère et regrettée épouse et mère bien-aimée. 17930

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Alfred PETIT

Sous-Chef au Nord-Belge

Délégué du Comité de Ravitaillement

époux de Madame Henriette LIMET

L'enterrement aura lieu à Ombret, Marvreidi, à 10 heures. 12776

Monsieur Emile EVERS et sa fille Hélène, les familles EVERS et OTTJES, ont la douleur d'annoncer la mort de

Madame Emile EVERS

née Adèle OTTJES

Institutrice pensionnée, décorée de la Croix civique de 1re classe et de la Médaille commémorative du règne de Léopold II

décédée inopinément.

Les obsèques suivies de l'inhumation dans le caveau de la famille à Rouremont auront lieu en l'église de Saint-Nicolas, mardi 5 novembre à 9 heures.

Réunion rue Grétry, 21, à 8 1/2 h.

Le présent avis tient lieu de faire part. 12795

Le Conseil de fabrique de la paroisse St-Servais fera célébrer le mercredi 6 novembre à 10 h., un service de reconnaissance pour le repos de l'âme de R. 100

Monsieur Emile AHN

La messe anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Auguste MOES

Née Hélène DORMAL

aura lieu en l'église de Slatte, le mercredi 6 novembre, à 10 h. 13018

Mme Joseph DARDENNE née Emma REGINSTER et ses enfants, les familles DARDENNE et REGINSTER remercient cordialement leurs amis et connaissances pour les nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion de la mort de Mr Joseph DARDENNE, fermier à Tinlot. 12775

Nous apprenons avec regret le décès de M. Ernest Collette, avocat à la Cour d'Appel de Liége et inscrit au tableau de 1902.

M. Collette était un confrère des plus sympathiques. Garçon intelligent, il s'était créé un nom dans le monde judiciaire, où il ne comptait que des amis.

Sa disparition sera vivement regrettée de tous ceux qui le connaissaient.

La population de Tinlot a appris, avec un profond regret, la mort de M. Joseph Dardenne-Reginster, cultivateur en cette commune. M. Dardenne était estimé de toute la population. Il a manifesté, dans toutes les circonstances, un grand dévouement aux malheureux et on peut dire de lui que c'était un bon cultivateur.

Tous ceux qui l'ont connu le regretteront vivement. H. F.

On mande du Havre: Un service religieux très impressionnant a eu lieu au cimetière du Havre, à la mémoire des soldats des Alliés qui sont morts pour leur patrie. Quantité de couronnes ont été déposées sur les tombes des soldats belges qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de Graville.

Avis de Sociétés

Société Anonyme

d'Entreprise Générale des Travaux

AVIS

Il est porté à la connaissance des obligataires de la Société d'Entreprise Générale de Travaux, ainsi qu'aux obligataires de la Société Générale de Tramways et d'Applications d'Electricité et de la Société des Tramways de Lombardie et Romagnes, que les tirages au sort des obligations à extraire en 1918 ont été effectués.

Les listes des numéros sortis pour chacune de ces Sociétés sont déposées aux guichets des banques et chez les agents de change de la ville.

1834 Le Conseil d'Administration.

Mdlle des femmes, Dr Grégoire, rue Publémont, 11. Chirurgie, cons lundi, jeudi, vendredi, 1 1/2 à 4 h.

ACTIONS-TITRES. Achat d'Obligations. — Payement immédiat 9 à 6 h., dimanche de 9 à 12 h. Rue de l'Université, 11. 6002

LES SPECTACLES DU JOUR

CE LUNDI 4

PAVILLON DE FLORE. — A 8 h., Le Comte de Luxembourg.

TRIANON. — A 7 h. 1/2, Madame Favart.

WINTER. — A 8 h., Les Grands, pièce en 4 actes.

TROCADERO. — A 7 3/4 h.: La Femme Voyo et Le Mobil d'ouvre un hôtel.

CE MARDI 5

TRIANON. — A 7 1/2 h., Madame Favart, opérette en 3 actes.

PAVILLON DE FLORE. — A 8 h., Le Comte de Luxembourg.

WINTER. — A 8 et 8 h., Les Grands, pièce en 4 actes.

TROCADERO. — A 7 3/4 h., La Femme Voyo et Le Mobil d'ouvre un hôtel.

ELYSEE-LALAGE. — Drame dans l'Ouest Africain, épisode tragique en 3 parties. — Les miracles de la Science, film d'art en 2 parties. — Mlle Lulu la truie, comédie en 3 parties. — Les huit cousins du capitaine, comique.

BELLA. — Nuit blanche, drame; Pierre Hamal, Imbeaux, Hamal; Les Mascottes, comédie à transformat.

CINEMA ROYAL. — Alex, artist. Miss Zoé, jeune contorsionniste. Mlle Bréwen, excellente Tyrolienne. Les Frères Rovers, gymnastiques. — Au cinéma: Salon Opium, épisode en 3 parties.

Renseignements

AVIS

Plaintes, recours en grâce, requêtes, demandes en divorce, demandes de secours, pétitions, correspondances diverses. — *Prix modérés.* S'adresser r. de Berghes, 16, Outre-Meuse, Liége. R. 918

AUX SINISTRES DE GUERRE Constats - évaluations expertises pr reconstruct. Stè Générale Coopér. Fondée en 1915. - R. Raikem, 21, Liége.

Demandes d'emploi

Monsieur 40 ans, instruit, énerg., éprouvé, cherche garde propriété ou place secrétaire, régisseur, etc. Bon. référ. Ecr. J. M. 89 b. journ.

Couturière ch. journées ou chez elle. - S'adresser rue de l'Agneau, 15. f 2651

INFIRMIER marié, cher. emploi, pr 1er janvier, écr. Télégraphe S. G. 45. f. 2664

Demoiselle sérieuse ou sourant de la besogne, demande place caissière, dactylograp. ou bes. de bureau, externe. S'adres. place Chaîneux, 11, Lize-Seraing. f 2759

Forte fille sachant traire, connaissant l'ouvrage, dem. place dans ferme. S'adr. rue de la Boverie, 691, Lize-Seraing. f 2760

Offres d'emploi

On dem. bon conducteur de rotative muni de bonnes références. S'ad. par écrit à l'administration du journal. R 1023

On dem. jeune fille en journée, 2 fois par semaine. Inutile d'écrire sans excellentes références. S'adresser bur. journal A. D. 53. R 1008

On demande forte fille de cuisine, 19, qu. de Fragnee. f 2710

On dem. pr St-Trond serv. de 30 à 35 ans, br. référ., bagages, r. Eburons, 49, Liége. f 2701

On demande de suite bonne servante sachant très bien travailler, chez Brasse, frères et sœurs, bouchers, r. Sous-le-Château, Huy. Bons gages. 17929

On demande UN BON OPERATEUR à la machine "Typograph,,. - Faire offre avec référ. à l'administration du journal R 1035

On dem. servante sach. un peu cuis. Se prés. Av. Albert Mahiels, 7. 12680

Emploi supplément

On demande pour ancienne Institution de premier ordre, Messieurs de toute honorabilité, actifs, débrouil., hab. de prélèv. une comm. rurale importants émoluments. Ne. à M. Nef, 44, rue de Lisle-kerke, 44, Bruxelles. 15307

Très pressé. On demande bon ouvrier maréchal-ferrant au courant du métier, nourri et logé, chez M. Huy, à Tinlot.

On demande plusieurs couples de bons scieurs de bois. Gros salaires. S'ad. Lamotte, Fraiture-Naudrin. 1811

On dem. un restaurant de la Gare des Guillemins, deux femmes pr la cuisine, ayant déjà travaillé dans Cuisine-Restaurant. Bon salaire et nourriture. f 2647

On ch. près 5 enf. gouv. cath. music. bne instr., vie fam. Ecr. détails et prétent. K. L. 12, bur. journ. f 2696

On dem. servante 25 à 30 a. munie de bons certificats, rue Bartolo, 29. 2691

On dem. près 5 enf. gouver. cathol., music., bonne instr. Vie famille. Ecr. dét. et prétentions K. L. 12, bur journ. f 2705

On dem. servante à tout faire, sach. un peu cuisine, rue Louvrex, 2. f 2706

Mme de Bordes, à Awans-Pierard, dem. servante sach. traire. B. certificats. B. gage. f 2709

On demande forte servante boul. Sauvenière, 124. f2767

On dem. femme d'ouvr. av. b. ref. 10, pl. des Franchises. f 2764

On dem. bonne d'enfants sach. coudre. In. de su pres. s'il. cert. R. des Carmes, 17. f 2763

Coiffeur dem. 1/2 ouvrier, rue Dony, 4. Bons gages. f 2761

On dem. b. servante, pas logée, 26, r. Ferrer, à Seraing s/M. f 27. 2

On dem. fille de quartier, âge mûr, sach. coud., 42, Pl. d'Ile. f 2749

On ch. servante, b. certif., 9, r. Dossin. S'ad. l'appr. midi. f 2751

On demande de bons ouvriers et demi-ouvriers serruriers-poêliers, 2, r. de Huy à Liége. Bons salaires. R 1033

CHARBONS

On demande pr après guerre, un employé très au courant du grand commerce de charbon, capable, éventuellement, de diriger agence à Bruxelles. Ecrire avec références, D. D. 37, bureau du Télégraphe 1833

On dem. bonne servante, rue de la Cathédrale, 95. 1837

On dem. pour ménage de 2 pers., servante de 30 à 35 ans, sachant faire cuisine, rue Curtius, 40. 1838

On dem. garçon charcutier rue Cathédrale, 57. 1682

On dem. serv. 30 à 40 ans en cour. du serv. chez M. Vranken, 47, chaussée des Forges, Huy. 18010

On dem. de suite serv. ser. bons certificats, aimant les enfants, J. Bodeau fils, photo hautre 2 Portes, Huy. 18024

Ventes et locat. d'immeubles

Ch. centre ou près gare, rez-de-ch. pr bur. et cigares, ér.